

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé cet accord.

FAIT en deux copies à San Salvador, El Salvador, le 14 mai, 1973, en langues anglaise, espagnole et française, chacun des textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement du Canada

GILBERT CRAIG LANGILLE

Pour le Gouvernement de El Salvador

MAURICIO ALFREDO BORGONOV POHL